

Rapporteurs : Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC CHARRIER

## « Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne »

### *Réponse à la saisine du Président du Conseil régional*

En octobre 2021, le Président du Conseil régional a demandé au CESER de travailler sur « un nouvel indicateur économique alternatif ». Huit mois plus tard, le CESER publiait le 1er volet de sa réponse, dans lequel il fixait les conditions de réussite d'un tel projet. Le Président Chesnais-Girard a alors exprimé le souhait que l'assemblée consultative poursuive son travail, en la laissant juger de la pertinence d'un nouvel indicateur et en définissant librement les contours. C'est chose faite avec ce deuxième volet, dans lequel le CESER propose une démarche sur-mesure, nourrie de nombreux retours d'expériences.

## 1. Définir de nouvelles mesures pour éclairer autrement les politiques publiques

Ignorant largement les richesses non marchandes et les seuils de soutenabilité sociaux et environnementaux, le PIB ne suffit pas à appréhender seul les évolutions du bien-être de la population. Certes, il existe en Bretagne de nombreux indicateurs et observatoires des réalités régionales. Néanmoins, ces outils ne donnent pas lieu à des présentations synthétiques et régulières, de nature à éclairer et faire évoluer les prises de décision des élu-es du Conseil régional.

Dans un contexte de transitions, le CESER considère qu'il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à la construction de nouvelles mesures.

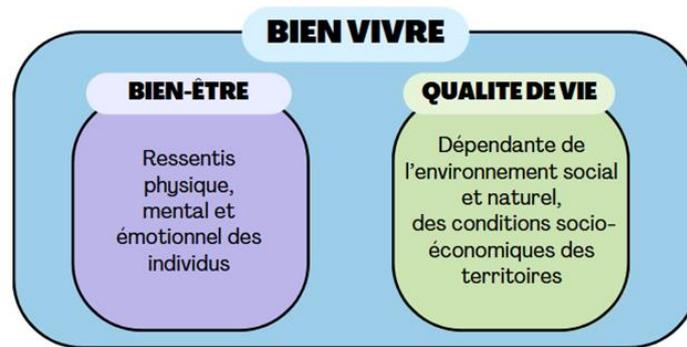
## 2. Que veut-on mesurer ?

Avant de définir des indicateurs, encore faut-il s'accorder sur ce que l'on souhaite mesurer. Dans son courrier, le Président du Conseil régional suggérait de s'intéresser à « la réalité bretonne », « l'état de santé », « la richesse durable », la « qualité et la durabilité » du développement de la Bretagne, tout comme aux « préoccupations » et « conditions [d'] épanouissement » des citoyennes et des citoyens.

Face à ces différentes suggestions, le CESER propose de se focaliser sur le suivi du « bien-être et du bien vivre ». Pourquoi ? Parce que ces notions, sur lesquelles s'appuie une floraison d'initiatives depuis plusieurs années, renvoient à la fois à l'individu et au collectif, aux ressentis et aux conditions de vie objectivables. Elles permettent aussi de dépasser les approches « en silos » pour penser les politiques publiques de manière transversale.

Le CESER a tenu à ajouter à ces deux termes, les adverbess « ensemble et partout ». Ils marquent sa volonté d'affirmer l'importance d'un bien vivre partagé, du point de vue social et territorial, et de porter son attention sur la diversité des situations individuelles.

L'intégration dans cette démarche de seuils de soutenabilité sociaux et environnementaux, définis par Kate Raworth dans sa « théorie du donut », apparaît également essentielle au CESER.



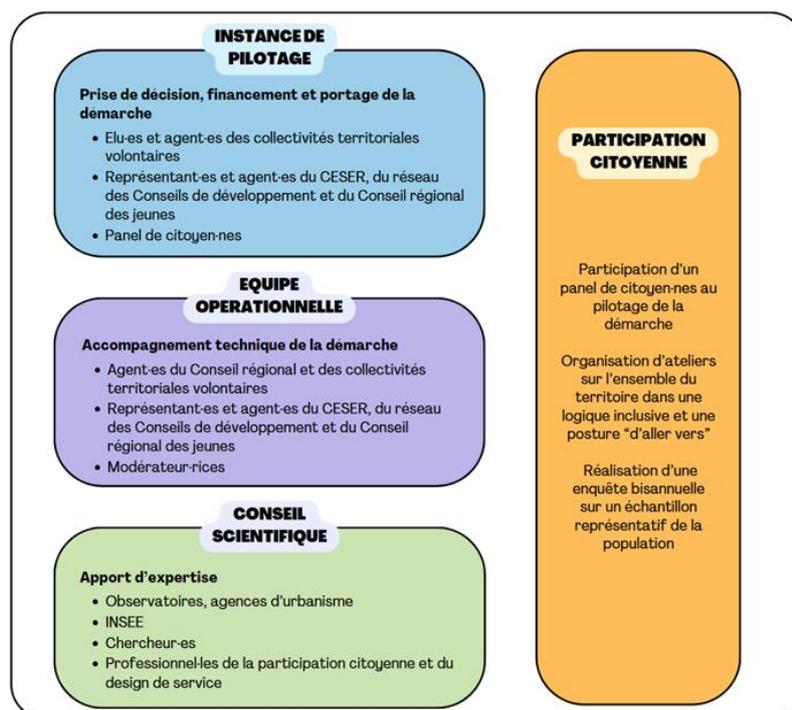
### 3. Pour une démarche participative et partenariale

La définition d'indicateurs relève d'une construction sociale et d'un choix de société. Elle doit mobiliser la diversité des expertises scientifiques et citoyennes et donner lieu à un débat démocratique au-delà d'un cercle de technicien-nes.

Outre la légitimité qu'elle peut conférer à la démarche, la participation citoyenne conditionne la définition d'outils d'observation pertinents, au plus près des réalités et des attentes des habitant-es. Elle peut permettre de rendre visibles des angles morts de l'observation, c'est-à-dire des phénomènes qui, faute d'être questionnés et observés, ne sont pas mesurés sur les territoires.

La gouvernance de cette démarche pourra être structurée autour d'une instance de pilotage, d'une équipe opérationnelle et d'un conseil scientifique, mobilisant l'expertise des chercheurs et des acteurs de l'observation présents en région.

L'association des habitant-es est pensée dans une logique inclusive « d'aller vers » qui garantira une sollicitation large et ouverte des personnes vivant en Bretagne, y compris des publics invisibilisés. Cela se traduira par l'intégration d'un panel de citoyen-nes au comité de pilotage, par l'organisation d'ateliers sur tous les territoires, et par la réalisation d'une enquête bisannuelle auprès d'un échantillon représentatif.



## 4. Eclairer la diversité des situations

Pour le CESER, la définition de nouveaux indicateurs devra permettre de mesurer le bien vivre sur le territoire régional, sans éluder les diversités sociales et territoriales pouvant exister en région.

Le déploiement de cette démarche devra être accompagné, dès son lancement, d'un partenariat avec les collectivités territoriales volontaires en Bretagne. Plusieurs d'entre elles sont en effet engagées dans des démarches comparables. A plus long terme, l'expérience acquise pourra également être essaimée dans les territoires, sous la forme d'outils remobilisables à l'échelle locale.

L'analyse des données statistiques existantes permettra d'identifier les indicateurs les plus pertinents et de révéler les zones d'ombre sur lesquelles nous ne disposons que de données insuffisantes. La réalisation d'une enquête auprès de la population, intégrant des questions ouvertes, permettra d'apporter un nouvel éclairage sur ces enjeux et d'éviter que des dimensions demeurent hors-champ.

La présentation d'indicateurs chiffrés pourra en outre être accompagnée de « paroles citoyennes », recueillies sur le territoire, et éclairant l'analyse de témoignages d'habitant-es.

## 5. Mobiliser ces données dans la décision publique

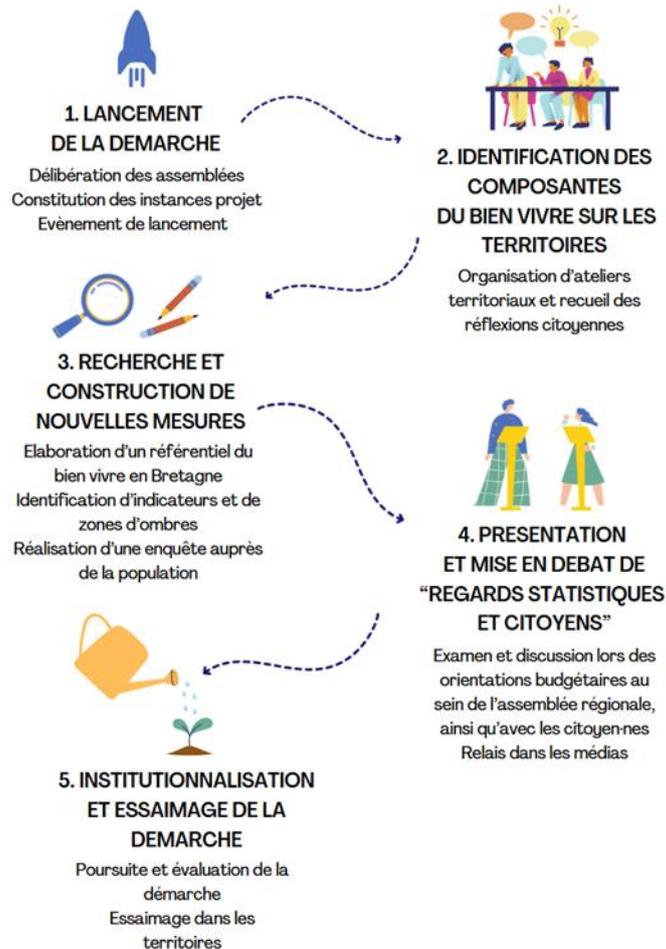
Le succès de cette démarche et des « regards statistiques et citoyens sur le bien-être et le bien vivre en Bretagne » ainsi construits, dépendra de leur inscription dans le fonctionnement de la collectivité. Le CESER identifie ici deux conditions de réussite : la permanence de cette démarche dans le temps et la régularité avec laquelle les élu-es et les agent-es des collectivités y auront recours.

Pour qu'ils deviennent des outils de décision, les indicateurs retenus devront être mobilisés, sans être modifiés, sur une période assez longue. Sans une telle permanence dans le temps, leur analyse ne permettra pas de déceler de dynamiques de long terme (amélioration ou dégradation d'une tendance, évolution convergente ou divergente selon les territoires).

Bien sûr, la définition du bien-être et du bien vivre peut évoluer sur un territoire au cours du temps. A titre d'exemple, la précarité alimentaire, la vulnérabilité énergétique, l'accès aux soins, ou la fragilité numérique, phénomènes peu mesurés par le passé, ont été mis en lumière ces dernières années. Pour anticiper ces évolutions, le CESER propose dans sa démarche, de fixer un délai régulier de re-questionnement des composantes du bien-être, tous les cinq ans par exemple.

Le CESER propose d'institutionnaliser le recours à ces indicateurs, par leur présentation annuelle, à l'occasion du débat régional sur les orientations budgétaires.

Obligatoire au niveau national, depuis 2015, la publication d'un rapport présentant l'évolution des « nouveaux indicateurs de richesse » n'est pas respectée. Pourtant, la présentation et la mise en débat d'indicateurs alternatifs lors des orientations budgétaires constituerait une première étape essentielle de leur inscription au cœur des politiques publiques.



## 6. Conclusion

Si le Conseil régional décide de se saisir de ces propositions, il disposera à terme d'un cadre d'observation cohérent, mobilisable aux différentes étapes d'élaboration des politiques publiques. Outils d'analyse, de pilotage, mais également de dialogue et de démocratie, les indicateurs qui en résulteront permettront d'appréhender de manière transversale la pluralité des conditions nécessaires au bien vivre en Bretagne. Ils pourront devenir des éléments structurants de la prise de décision régionale et contribuer à éclairer autrement les politiques publiques.

Reste qu'une fois cette boussole construite, un cap devra encore être déterminé et suivi. S'il souhaite prolonger ce travail, le Conseil régional pourra alors définir pour chacun de ces indicateurs, des seuils à respecter et des objectifs à atteindre collectivement en région, dans un contexte sociétal réévalué régulièrement.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne – Définir collectivement de nouvelles mesures pour éclairer autrement les politiques publiques »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Cette nouvelle production du CESER complète d'autres qui ont comme point commun l'adoption d'une vraie démarche sincère pour un certain idéal, démocratique et libre, permettant de vivre ensemble, dans la Paix et avec des chances égales pour quiconque. Les notions « ensemble et partout » étaient pour la CGT complémentaires du bien-être et bien-vivre.

Le titre de cette étude en réponse à la saisine du Président du Conseil Régional est de ce point de vue évocateur de l'ambition partagée, fruit de ce travail commun. C'est un hasard bien sûr que notre session se déroule dans un calendrier international faisant de l'urgence climatique, à travers la COP 28, une urgence non sous traitable. C'est peut-être « oublié » mais une autre Conférence mondiale, celle sur la biodiversité, il y a un an, a fixé des objectifs pour 2030. Si « une » (COP) sur la réponse sociale eut complété cet alignement des planètes, nous aurions pu se dire qu'enfin les bases d'un nouvel ordre mondial commençait, mais il faut croire que les tenants du Capital peuvent se transformer « en peintres verts » ou « amateurs de reptiles » pourvu que leur essentiel ne change pas.

Pour la CGT, dans le « parler vrai » il faut insister sur les responsabilités qui ne sont pas toutes les mêmes. Celles du système capitaliste porte en lui cet outrage puisque c'est dans son principe d'existence : l'exploitation humaine et de la nature forment une seule et même matrice. Dans beaucoup de débats, il est mis en évidence un espoir envers la jeunesse. Sous-traiter aux générations futures les conséquences de la médiocrité de celle actuelle n'est pas seulement de la négligence ou de la désinvolture, c'est la préméditation et l'organisation du chaos en toute connaissance de cause et la CGT n'est pas du tout adepte de la position « après-nous le déluge ».

Mesurer autre chose que la richesse financière, monétaire, ou la marchandisation des biens et des personnes, c'est se poser la question qu'il faille justement déterminer la valeur de « cette autre chose ». Pas pour faire joli dans le décor du cinéma du Monde, mais pour inverser l'ordre des plans qui passent à l'écran. Et au passage changer le classement « méritoire » des actrices et acteurs dans leur rôle. Le figurant n'est plus celle ou celui que l'on croit !

Ainsi, le CESER dit clairement que dans un contexte de transitions il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à de nouvelles mesures. Encore faut-il s'accorder sur ce que l'on souhaite mesurer ? C'est tout l'enjeu développé dans ce travail qui, je l'insiste pour la CGT, ajoute une pièce au puzzle commencé de longues dates par notre Conseil mais qui s'est largement peaufiné depuis le début de ce mandat qui s'achève. En réponse à de nombreuses crises certainement, mais aussi en anticipation comme le rapport de 2017 qui jetait les bases du changement à opérer certes avec un regard que certaines et certains avaient jugé anthropocentré autour de la réponse à apporter sur la qualité de vie humaine. C'est en partie vrai, l'explication est dans le début de cette intervention.

Vouloir éclairer autrement les politiques publiques c'est vouloir assurément qu'elles soient capables d'inverser des priorités. L'urgence sociale c'est une urgence humaine dans celle du vivant pour inverser la mécanique des priorités. Ainsi, l'aggravation des inégalités socio-économiques, qui s'était déjà fortement exprimée lors du mouvement des Gilets Jaunes, sans trouver de réponse, reste bien d'actualité même si dans les priorités planétaires l'urgence climatique est indéniablement à la conjonction d'un choix « pour ou contre » un avenir vivable de la planète bleue. Si le Conseil Régional décide de se saisir des propositions du CESER sur ce qu'il estime devoir faire, il disposera à terme d'un cadre d'observation cohérent dont le CESER a indiqué, dans son travail, les étapes clés ainsi que les

contributeurs (que le schéma de la plaquette résume bien). Les outils proposés sont de possibles instruments d'une autre manière d'agir pour changer la direction à prendre pour la réponse aux besoins sociaux et environnementaux.

La CGT ne peut qu'encourager à oser vouloir changer les cadres de pensée et réellement faire de la culture du débat, non biaisé, un apprentissage à vivre mieux par la transformation des politiques publiques au service du bien commun.



## Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et rivières de Bretagne

J'interviens au nom d'Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et du Réseau Cohérence.

Nous remercions le CESER pour son étude sur la mesure du bien-être et du bien-vivre en Bretagne.

Celle-ci propose la mise en œuvre d'une démarche visant à comprendre « l'état de santé » de la Bretagne, en dépassant les habituels critères de mesure tels que le PIB et en tenant compte de facteurs essentiels, sociaux et environnementaux. La démarche se fonde aussi sur une approche participative et partenariale, ce que nous soutenons fortement.

En effet c'est un des piliers démocratiques que d'intégrer les principaux utilisateurs finaux des politiques publiques, que sont les citoyens d'un territoire, à la définition des indicateurs mesurant ce qu'ils vivent vraiment, dans le concret de leurs vies souvent complexes. Nous pensons que cette approche, impliquante pour les citoyens et toutes les collectivités qui souhaiteront s'associer, sera beaucoup plus éclairante et riche que des approches descendantes et parfois « hors sol », conduites par seuls quelques spécialistes.

Dans les associations, les bénévoles sont les sentinelles de ce qui se vit au quotidien, par exemple pour nos associations environnementales : observation et mesure de la biodiversité, observation de la modifications des paysages, des pratiques vertueuses pour l'environnement et le bien-être humain, mais aussi des dégradations et des pollutions néfastes à la santé physique et mentale des breton.nes. Nous ne cessons d'alerter ainsi, et demandons de toujours renforcer le dialogue sociétal (ici environnemental) par cette « expertise citoyenne » de ceux qui vivent concrètement sur le terrain et connaissent les situations problématiques mais aussi, souvent, les solutions pour y remédier.

La démarche proposée par le CESER est intéressante car elle propose d'associer un large panel de citoyens, d'organisations et de collectivités à la conception même de ces nouveaux indicateurs sociaux et sociétaux. Nos associations seront heureuses d'apporter leur éclairage.

Nous espérons que le Conseil régional s'emparera de cette proposition et mettra en œuvre les moyens nécessaires pour engager cette démarche de manière opérationnelle.